



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL**

Séance du 09 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

Présents :

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Sophie JACOB-GAUTHERET

MM. David LAFONT, Christophe SUBTIL, Loïck YONNET, Martial CHEVALIER, Christophe JOLY, Morgan MERLE

Absents excusés : MMES Annie CHARTREZ (donne pouvoir à Martial CHEVALIER), Aurélie CAVALLERO (donne pouvoir à Hélène ROUX DIT RICHE), Bénédicte JOURDIN (donne pouvoir à Christophe SUBTIL), Corinne AGIUS (donne pouvoir à Sophie JACOB-GAUTHERET), Patricia CHAMBARD (donne pouvoir à David LAFONT)

MM. Laurent CLAUS (donne pouvoir à Morgan MERLE), Frédéric REFOUVELET (donne pouvoir à Christophe JOLY)

A été élu secrétaire : *Monsieur CHEVALIER Martial*

DATE DE LA CONVOCATION
Le 1 ^{er} juillet 2024

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- **Délibérations** concernant :
 - ➔ L'approbation de la modification des statuts du SIEA
 - ➔ Le recours à la prestation de service du schéma directeur IRVE et validation de ce schéma.
- Informations et questions diverses

[Approbation du procès-verbal de la séance précédente.](#)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Délibération 2024-07-019

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-20 et L. 5211-56

VU l'arrêté préfectoral du 27 août 2018 portant modification de certaines dispositions des statuts du SIEA ;

VU la délibération du Comité Syndical n°DE202406079 en date du 26 juin 2024 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;

VU le projet de modification des statuts annexé à la présente délibération.

CONSIDERANT la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de permettre l'intervention du SIEA en tant que prestataire de services dans des domaines plus étendus que ce que permet la rédaction actuelle de l'article 2.7 des statuts.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts du SIEA afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, de collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 2.7 - Mise en commun de moyens et activités accessoires – du paragraphe suivant :

« 2.7.8. : Le SIEA pourra, à la demande d'un membre, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de son expertise, assurer des prestations de services se rattachant à son objet et ses compétences, dans les conditions de l'article L. 5211-56 du CGCT et sous les réserves cumulatives :

- Que le bénéficiaire de ladite prestation de service dispose d'un siège social domicilié sur le territoire national français ;
- Que cette activité demeure accessoire ;
- Que cette activité s'exerce dans le respect de l'application éventuelle des règles de la commande publique.

Une collectivité territoriale ou un autre établissement public de coopération intercommunale peut confier au SIEA dans le cadre des textes en vigueur, le soin de réaliser en son nom et pour son compte une opération sous mandat liées à ses activités.

La participation financière pour effectuer ces prestations comprendra les frais occasionnés par le service et les frais de structures nécessaires. »

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** dans leur intégralité les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2024-09-20

VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES ELECTRIQUES (SDIRVE) ELABORE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA) DANS LE CADRE D'UNE PRESTATION DE SERVICE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2224-37 et L.5211-56 ;

VU le code de l'énergie ;

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), et notamment ses articles 64 et 68 ;

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 118, modifiant l'article 64 de la loi LOM ;

VU la délibération n°DE202402013 adoptée par le Comité Syndical du SIEA en date du 16 février 2024 modifiant la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables ;

VU la délibération n°DE202403043 adoptée par le Comité Syndical du SIEA en date du 23 mars 2024 relative au recours au mécanisme des fonds de concours à destination des communes membres du groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables ;

VU le courrier de la Préfecture de l'Ain daté du 2 mai 2024, réceptionné par les services du SIEA, préconisant, en l'absence d'un transfert de la compétence IRVE, détenue par les communes, au SIEA, de procéder à une modification des statuts du SIEA afin de lui permettre de réaliser des prestations de services pour le compte de ses communes membres et notamment de réaliser, par ce biais, un projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE), nécessaire pour bénéficier d'une réfaction accordée par la société ENEDIS sur les raccordements au réseau électrique desdites bornes de recharge ;

VU la délibération n°20240679 du Comité Syndical du SIEA en date du 26 juin 2024 faisant part, en conséquence, de la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de lui permettre de réaliser des prestations de services dans les conditions prévues par l'article L. 5211-56 ;

VU la délibération n°20240680 du Comité Syndical du SIEA en date du 26 juin 2024 par laquelle le SIEA accepte la réalisation d'une prestation de service de réalisation d'un SDIRVE pour le compte de ses communes membres ;

VU le projet de convention de prestation de service pour l'élaboration d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) annexé à la présente délibération ;

VU le projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) élaboré par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT le besoin prégnant d'équiper le territoire du département de l'Ain en bornes de recharges pour véhicules électriques accessibles à tous ;

CONSIDERANT que le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre

de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit ;

CONSIDERANT que le SDIRVE permettra d'uniformiser la démarche de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques au niveau départemental et de bénéficier d'une réfaction accordée par la société ENEDIS sur les raccordements des dites infrastructures de recharges au réseau électrique ;

CONSIDERANT par suite que la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) permet l'intervention de celui-ci en tant que prestataire de services ;

CONSIDERANT que la commune de Montracol compétente en matière d'IRVE, a sollicité le SIEA afin qu'il mette ses compétences et son expertise au profit des communes membres dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) ;

CONSIDERANT que le SIEA a élaboré le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) annexé à la présente délibération, répondant aux besoins sur son territoire de la commune de Montracol, en matière d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **CONFIE**, par le biais d'une prestation de service, l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;
- **APPROUVE**, dans son intégralité, la convention de prestation de service jointe en annexe ;
- **ACCEPTE** de rétribuer le SIEA pour l'élaboration du SDIRVE, d'un montant forfaitaire de 45€ HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution ;
- **ADOpte** sans réserve ni modifications, le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) élaboré par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) en tant qu'il répond aux besoins du territoire de la commune de Montracol
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET

Commission animation

Un point est fait sur les manifestations et événements organisés à Montracol:

➔ **07 septembre de 10h00 à 12h00** : troisième édition du **forum des associations**. Les invitations ont été envoyées et des flyers seront distribués fin août dans les boîtes aux lettres.

Cet événement sera couplé d'un marché artisanal baptisé « le rendez-vous des emplettes ». 6 exposants seront présents.

Commission finances

Un rendez-vous a eu lieu le **24 juin à 9h00** en mairie avec Mr BISSON, conseiller aux décideurs locaux pour la commune, afin de faire le point sur les restitutions de l'exercice 2023 et les écritures comptables à réaliser en 2024.

Malgré les 2 démarches réalisées pour aider au financement de la fin des travaux du projet cantine-garderie (ligne de trésorerie et demande d'avance de fiscalité), il en ressort une bonne maîtrise du budget pour 2023 et une prévision équilibrée pour 2024.

Monsieur le Maire complète les propos de Mme JACOB-GAUTHERET en faisant un point sur les bases d'impositions de la commune qui restent très basses par rapport à la moyenne nationale. C'est la commission des impôts directs qui sera en charge de travailler sur ce sujet avec l'aide du géomètre principal des finances publiques.

Intervention de Monsieur Christophe JOLY

FC Bressans

Mr JOLY a participé le **24 juin dernier** à Polliat à l'Assemblée Générale du FC Bressans. Il nous relate les grandes lignes de cette réunion :

- **Les effectifs** du club sont en hausse avec 429 licenciés pour cette année 2023-2024 (contre 379 la saison précédente)
- **L'équipe d'encadrement** est composée pour la majorité de bénévoles, mais aussi d'un salarié, de 3 apprentis et 2 missions civiques. Une trentaine de membres composent le bureau dirigeant.
- **De nombreux évènements** sont organisés par le club tout au long de la saison : 3 stages jeunes, un concours de pétanque, une vente de choucroute, un quine loto, un tournoi en salle ou encore une soirée bréchets.
- **Le bilan financier** fait état d'un déficit de 9000 € mais qui s'explique en partie par la diminution progressive des aides de l'état pour l'embauche d'apprentis.
- **Un focus est fait sur les « jeunes »** de l'association. Il y a en effet de nombreuses équipes jeunes (de U7 à U18) et certains joueurs passent une certification pour pouvoir encadrer.
- **Un règlement intérieur** est en cours de réalisation et qui concernera toutes les personnes de l'association (dirigeants, encadrants, parents, licenciés ...). Avec comme fil conducteur le respect de l'image du club, du matériel, des personnes...
- **Les projets 2024-2025** sont établis et Mr JOLY souligne que l'équipe 1^{ère} est toujours à la recherche d'un entraîneur.

Il en ressort un club dynamique et qui fonctionne bien.

Intervention de Monsieur Loïck YONNET

Voirie

Mr YONNET informe le conseil que la route se dégrade au niveau de l'entrée du lotissement les Tilleuls. Une intervention sera sans doute nécessaire pour ne pas davantage détériorer la voirie.

Intervention de Monsieur Martial CHEVALIER

Collecte des déchets

Monsieur CHEVALIER fait part au conseil de son questionnement quant au calendrier de collecte des déchets et des dispositions prises en cas d'oubli ou d'absence lors du ramassage.

Malheureusement Grand Bourg Agglomération ne repasse pas en dehors des tournées prévues. Le mieux est encore de s'organiser avec le voisinage.

D'une manière générale, ce nouveau mode de collecte se passe bien. Quelques ajustements sont encore à faire.

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL

Commission Bâtiments/ Urbanisme

Du 04 juin au 08 juillet 2024:

- 2 CU déposés et 4 en cours
- 8 DP déposées et 7 en cours
- 1 PC/PA déposé et 2 en cours

La prochaine commission de conformité de travaux aura lieu au mois de juillet. 15 dossiers sont à vérifier.

Projet cantine-garderie

Le projet arrive à son terme. Les dernières réserves ont été levées pour toutes les entreprises sauf une, avec laquelle une procédure est en cours car le travail n'a pas été effectué dans sa totalité.

Le déménagement de la cantine-garderie a eu lieu **le 08 juillet** et la rentrée se passera donc dans les nouveaux locaux.

Mr SUBTIL a eu rendez-vous avec le service informatique de GBA pour l'alimentation en WIFI des nouveaux locaux et faire le point sur les équipements demandés il y a quelques mois (nouveaux ordinateurs). En ce qui concerne la fibre des 2 bâtiments, une intervention sera à prévoir pour son alimentation.

Un point est fait sur l'association de la garderie (Moussaillons et Cie). Monsieur SUBTIL tient à souligner l'équipe dynamique et efficace qui la compose.

Ecole

Le dernier conseil d'école de l'année a eu lieu **le 21 juin à la mairie de Montracol**.

Du changement pour la rentrée au niveau de l'équipe enseignante avec le départ en retraite de Mr MEYER-CRANCE et Mme DUFOUR.

Au niveau des effectifs, on note une hausse de 9 élèves sur le RPI, ce qui est une bonne chose car il y aura un important départ de CM2 dans 3 ans.

Intervention de Madame Hélène ROUX DIT RICHE

SIVOSS

Avec le changement d'organisation à la rentrée au niveau de la garderie (un seul site sur Montracol au lieu de 2), les horaires de l'école et des transports scolaires ont été modifiés.

Mme ROUX DIT RICHE informe le conseil qu'une employée du SIVOSS sera présente dans le car pour tous les trajets, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. C'est une nouvelle appréciable, d'autant plus que ce n'est pas une obligation car la compétence « Transports-mobilités » est gérée par l'Agglomération.

Intercommunalité

Mme ROUX DIT RICHE a participé à une Conférence Bresse-Dombes **le 12 juin dernier à Montracol** avec comme ordre du jour :

- **Le déploiement de la nouvelle DSP** (délégation de service public) « Mobilité »
Cette intervention 2024-2029 aura 2 grands objectifs :
 - 1) **Renforcer les déplacements longue distance au sein de GBA**
 - Création de 3 nouvelles lignes périurbaines (ex : Polliat-Bourg-en-Bresse-Saint Etienne du bois)
 - Amélioration du transport à la demande (TAD) avec notamment la création de l'application « Rubis Grand Bourg Mobilités » pour gérer les réservations
 - Création d'une ligne PMR
 - Refonte du transport scolaire
 - Création de nouvelles lignes de covoiturage
 - 2) **Assurer une meilleure correspondance à Bourg-en-Bresse**
 - Fluidification et amélioration des lignes urbaines (ex : desserte par la ligne 3 de la zone d'activité Porte Sud) et correspondance avec les lignes périurbaines
 - Augmentation du nombre de vélos en libre-service et ajouts de stations.

- Le Service aux communes- Ingénierie financière
 - ➔ L'aide à la recherche de subvention
 - ➔ Le programme LEADER 2023-2027, une action de développement rural destinée à financer des projets pertinents et structurants en faveur du soutien et de la dynamisation des territoires ruraux : créations de voies douces, réhabilitation énergétique des bâtiments publics, développement du stationnement vélo...

- Le plan d'équipement territorial II (PET) et les premiers projets concernés en 2024 sur la Conférence territoriale. A noter que Montracol bénéficiera d'une aide en 2025 pour le changement des éclairages à la Salle Polyvalente.
Cela représente sur la Conférence Bresse-Dombes 5 communes et 8 projets identifiés sur 2 ans, pour une enveloppe globale plus d'1.6 millions d'euros.

- Les subventions aux associations :
Une seule demande reçue en 2024, celle de l'ASPTT Bourg Section Tennis de Bourg-St Rémy pour son projet de fête de la musique et des sports (1500 € attribués)

Projet cantine-garderie

Mme ROUX DIT RICHE revient sur l'inauguration des nouveaux locaux de la cantine –garderie et des abords de la salle polyvalente qui a eu lieu **le 28 juin dernier.**

Beaucoup de monde et un public varié pour cet évènement qui marque la fin du projet cœur de village, initié au début de l'actuelle mandature.

[Intervention de Monsieur David LAFONT](#)

Recensement de la population

C'est une opération qui a lieu tous les 5 ans. Le dernier recensement a eu lieu en 2019 à Montracol

La prochaine opération aura lieu **du 16 janvier au 15 février 2025.**

Le coordonnateur communal a été nommé pour assurer le travail administratif et 2 agents recenseurs devront être recrutés pour se rendre chez les habitants de la commune.

Commission voirie

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux dans le cadre du programme de voirie 2024 vont débiter dans les prochains jours : route de Buellas, chemin des Baisses et route de Panalard.

MARPA

Le projet d'agrandissement de l'établissement se poursuit avec la pose par Dynacité du permis de construire.

[Le prochain conseil municipal se tiendra le 25 septembre à 20h30](#)

[La séance est levée à 21h55](#)

Le Maire

Le secrétaire de séance